

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2026-021

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A MONSIEUR JOACHIM HENRY**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Considérant la volonté de soutenir les associations sportives et les sportifs,

Vu la Délibération DC 2025-005 modifiant le dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau,

Vu la liste ministérielle des sportifs espoirs 2026,

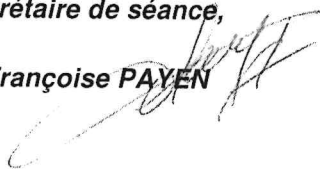
Vu la demande de M. Joachim HENRY,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER 1 000€ au sportif de haut niveau, Joachim HENRY.**
- **D'AUTORISER, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision**

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT